

COMPTE RENDU DE REUNION  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt cinq avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Fromaget Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 19 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : BODET Clémentine

Absent (s) :

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Véronique

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 28 mars 2019 à émettre des observations sur le compte rendu, aucune observation n'est apportée.

2019-04-01 Marché de groupement de commandes - Sécurité - Service mutualisé prévention-sécurité

Mme le maire fait lecture du courrier reçu du Service Mutualisé Prévention-Sécurité de la Communauté de communes qui propose d'adhérer à un marché de groupement de commandes pour la sécurité. 3 lots composent ce marché. Après vérification des équipements concernés, les élus à l'unanimité ne souhaitent pas adhérer à ce groupement de commande.

2019-04-02 Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Madame le Maire explique la circulaire préfectorale du 27 février 2018 concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales est toujours d'actualité. le pourcentage applicable pour l'année 2019 est le même de 2018 c'est-à-dire que le plafond indemnitaire est à 479.86 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice du culte et est à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 120.97 € au titre de l'année 2019. Cette dépense sera inscrite à l'article 6282 « frais de gardiennage ».

2019-04-03 Demande de subventions 2019

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la subvention suivante :

<i>Association</i>	<i>Montant attribué pour 2019</i>
FCPB L'HERMENAULT	390 € (30€/enfant licencié)

#### 2019-04-04 Section UNC : demande de subvention pour l'achat d'un drapeau

Madame le maire fait lecture du courrier reçu du Président de la section avec le plan de financement pour l'achat du drapeau (en remplacement du drapeau usagé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de verser une subvention de 200 euros à la section des anciens combattants de Marsais, à l'Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

#### 2019-04-05 questions diverses

- Travaux 3<sup>ème</sup> tranche bourg de Marsais et parvis église : une réunion est prévue le vendredi 26 avril avec le Maître d'œuvre et l'entreprise pour valider le choix des matériaux.
- Transport solidaire : l'ADMR organise un débat animé par l'ODDAS sur ce thème le mardi 14 mai à 15h à la salle du Langon.
- Association 2 Mains pour Demain : avis favorable donné pour l'autorisation d'emprunter les chemins communaux qui permettent l'accès à la manifestation qui a lieu le dimanche 19 mai au Moulin de Pigeon.
- Association Coin Foir'Eux : accord donné pour le samedi 27 juillet, traversée de la commune par les motards.
- 8 Mai : la plaque commémorative sera fixée dans le hall de la mairie.
- Sydev : M. Guillemet demande aux élus si ils souhaitent ajouter des prises électriques sur candélabres dans le bourg de Ste Radegonde, afin d'y accrocher des illuminations à Noël. Les élus décident de 3 endroits (place de l'église, entre église et salle, face à la salle tindoux. Deux demandes de devis seront faites au Sydev pour extension sur Bellevue et rue de l'école pour ajouts points lumineux sur poteaux existants.
- Le communiqué de presse sur Notre Dame de Paris envoyé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, est lu.
- Concours CAUE : inscription de la commune à l'opération « le paysage de votre commune »

**Clôture de la séance à 22h15**

<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 	<u>AUMAND Damien</u> 	<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 
<u>ROUSSEAU Véronique</u>	<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> Absente-excusée 
<u>DEGAT Corinne</u> 	<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 
<u>GUILLEMET Dominique</u>	<u>GUILLOTEAU Thomas</u>	<u>LOISEAU Nathalie</u> 
<u>PORCHER Agnès</u> 		

**Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :**

2019-04-02	Indemnités pour le gardiennage des églises communales
2019-04-03	Demande de subventions 2019
2019-04-04	Section UNC : demande de subvention pour l'achat d'un drapeau

